

Charte du volontaire

Le volontaire d'AVJ-Togo est une personne, qui s'engage de son plein gré dans une action au service de l'autre pour lui apporter, ses compétences, sa présence, son regard, sa parole, Mais il doit aussi y trouver un épanouissement personnel.

AVJ-Togo accueille des volontaires et engage sa responsabilité vis à vis d'eux et de la population.

Cette charte présente les valeurs élémentaires afin de faire de l'engagement de chaque volontaire quelque chose de véritablement utile et valorisable :

- L'ouverture d'esprit

Remettre en question ses a priori et ses jugements, s'impliquer dans des échanges interculturels, intergénérationnels, intersociaux, laïques et interreligieux, afin de participer au renforcement de la cohésion sociale.

- Le respect, l'écoute et le partage

Croire aux vertus du respect, de l'écoute et de l'échange. Par la diversité des situations et des personnes rencontrées, le volontaire doit à la fois partager son savoir avec tous et connaître de chacun.

- **Respecter les volontaires locaux, les membres de l'association et la population locale:** Les volontaires sont logés au Centre AVJ. Ceci permet une immersion culturelle et un échange véritable au sein du pays d'accueil. Il est demandé à chaque volontaire de respecter les différences culturelles et religieuses ainsi que les différences de conditions de vie (alimentation, logement, comportement à l'égard de la population, tenue vestimentaire, ...).
- **Respecter les droits des enfants :** Les volontaires sont amenés à travailler auprès des enfants accueillis au Centre AVJ mais aussi auprès des enfants des rues, des enfants vulnérables. En cas de violation des droits de l'enfant, chaque volontaire est encouragé à signaler la situation à l'équipe locale.

- **Respecter les législations internationales et locales** : chaque volontaire s'engage à respecter les lois et coutumes en vigueur au Togo.
- **Respecter l'environnement** : Nous comptons sur nos volontaires pour respecter l'environnement naturel des lieux visités, maîtriser et limiter leur consommation d'eau et d'énergie ainsi que la gestion de leurs déchets. Nous leur demandons de respecter ces règles d'eco-citoyenneté et de montrer l'exemple à tout instant, même si les usages locaux sont quelquefois différents.

- **Travailler en équipe**

Accepter l'encadrement, le travail en équipe et en collaboration avec l'ensemble des membres de l'association

- **Rester humble**

Les volontaires ne partent pas « sauver le monde » mais apporter à leur niveau une contribution efficace pour aider les enfants des rues au Togo. Pour cela il est indispensable de faire preuve de discréction professionnelle.

- J'ai conscience de la confiance que l'on m'accorde en tant que volontaire pour l'association AVJ-Togo et je m'engage à respecter cette Charte durant la totalité de ma mission.

AVJ-Togo s'engage à :

- **Inform** clairement le volontaire sur
 - Les objectifs et le fonctionnement de l'association
 - Les tâches qu'il aura à accomplir
 - Le cadre et limite de son action
- **Offrir** au volontaire l'encadrement, la formation et le soutien nécessaires

Il relève de la responsabilité de chaque volontaire de devenir acteur à part entière de sa mission, ainsi qu'ambassadeur de ces valeurs à travers ses actions, ses comportements et la continuation de ses engagements à son retour. Toutefois, tout manquement évident à l'un de ces principes de la part d'un volontaire pourra conduire AVJ-Togo à prendre les mesures qui s'imposent.

À , le

Nom, prénom et signature
du Président d'AVJ-Togo

Nom, prénom et signature
du volontaire